



Nouvel An à Prague



Du 30 décembre 2023 au 2 janvier 2024




Preference

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22
info@preference.be | www.preference.be

PROGRAMME :

BRUXELLES → PRAGUE

SAMEDI 30 DÉCEMBRE

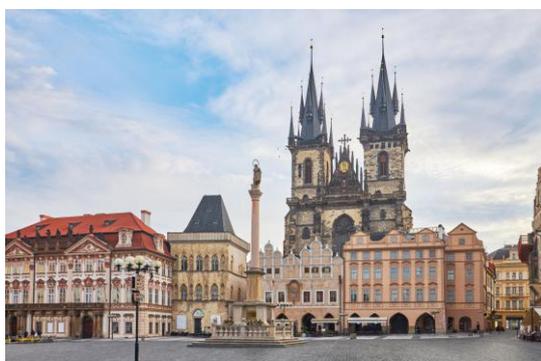
Le matin, envol de Bruxelles à bord de la compagnie aérienne Brussels Airlines.

Arrivée à Prague en fin de matinée. Accueil à l'aéroport par votre guide local et transfert en autocar vers le centre de Prague.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, début des visites. Découverte à pied du **splendide centre historique** avec la Place de la Vieille Ville et son horloge astronomique, l'Église St Nicolas, Notre Dame de Tyn et la cour de Tyn, la belle église baroque St Jacques, la Voie Royale et ses superbes palais baroques, le Théâtre des Etats et la Tour Poudrière, qui marque l'entrée du centre historique appelé Stare Mesto.

La Tour Poudrière est située au côté de la Maison Municipale, elle marque l'entrée de la Vieille Ville dont elle assurait la protection en compagnie de ses deux jumelles. Son nom vient de l'époque où elle servait de dépôt de poudre au 17^e siècle.



En fin d'après-midi, visite de **l'ancien quartier juif**.

Ce quartier est situé au nord de la Vieille Ville. Au 18^e siècle, l'Empereur en fit un véritable arrondissement qui prit le nom de quartier « Josefov », en hommage à Joseph II qui accorda aux juifs l'égalité des droits sociaux et politiques.

Entrée au **Vieux Cimetière juif** puis visite des **principales synagogues**.

Ce cimetière fut fondé en 1478. Il abrite approximativement 12000 stèles serrées les unes contre les autres, ressemblant parfois à un véritable chaos. Les tombes sont souvent ornées d'animaux ou végétaux rappelant le nom des défunts.

Installation, dîner et nuitée à votre hôtel 5* « Cosmopolitan ».

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ en **tramway historique** à travers les plus beaux quartiers de Prague jusqu'à son **Château** : promenade dans le quartier de Hradčany incluant la fameuse **bibliothèque de Strahov** et la visite des magnifiques salles Philosophiques et Théologiques.



Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, visite du **Palais Lobkowicz**, qui abrite des collections de peinture de Brueghel, Canaletto, Velázquez ainsi que des collections de céramique, de porcelaine, des armes et des partitions de Beethoven, Haydn ou Mozart.

Dîner de réveillon et nuitée à l'hôtel.

PRAGUE**LUNDI 1^{ER} JANVIER**

Petit-déjeuner à l'hôtel.

En fin de matinée, visite du **quartier baroque de Mala Strana (Petit Côté) dominée par l'église St Nicolas**.

Quartier à l'influence italienne, Mala Strana a bien mérité son surnom de « perle du baroque ». Sa proximité avec le château de Prague incitait les nobles à s'y installer et exhiber leur puissance. De nombreux palais furent construits et servent aujourd'hui d'ambassades ou de sièges d'institution tchèques.



Ensuite, balade sur **l'île romantique de Kampa** et visite de **Notre Dame de la Victoire** avec la **statuette du Petit Enfant Jésus** de Prague.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, **concert de musique classique au Rudolfinum.**

Bâtiment de style Néo-Renaissance datant du 19^e siècle, le Rudolfinum a été entièrement reconstruit en 1992. Ce complexe culturel comprenant la salle de concert Dvorak et plusieurs salles d'exposition appartient désormais à la célèbre Philharmonie tchèque.



Chaque année a lieu le concert du Nouvel An, un événement international diffusé dans près de 100 pays à travers le monde. La tradition de présenter des concerts du Nouvel An a débuté en 1941. Depuis lors, ce rituel solennel et minuté organise une relation très chaleureuse avec le public, lui souhaitant à lui et au monde entier une bonne année par le biais de la musique.

Dîner dans un restaurant local. Nuitée à l'hôtel.

PRAGUE → BRUXELLES

MARDI 2 JANVIER

Petit-déjeuner à l'hôtel et check-out.

Départ à pied avec votre guide locale pour la visite « Art Nouveau » de la Nouvelle Ville avec la **Place Wenceslas** appelée souvent les « Champs-Élysées » de Prague et la Rue Piétonne bordée des belles façades.

Ensuite, visite exclusive de la **Maison Municipale**. Un bijou de l'Art Nouveau réputé surtout pour la belle salle Smetana où chaque année est inauguré le célèbre Festival de musique classique « printemps de Prague ».

La Maison Municipale fut déclarée monument national culturel en 1989. A l'intérieur, se trouvent un espace d'exposition, des salles de réception, des pièces de restauration et un dancing.



Déjeuner dans un restaurant local.

Transfert jusque l'aéroport.

Arrivée à l'aéroport de Bruxelles en début de soirée.

- Fin du voyage -

COSMOPOLITAN HOTEL PRAGUE *****



Situé à quelques minutes à pied de la Tour Poudrière, le **Cosmopolitan Hotel Prague jouit d'un emplacement dans une rue calme en plein centre de Prague**. Construite en 1889, cette maison de ville a été rénovée en hôtel-boutique moderne et luxueux qui allie caractéristiques historiques et design moderne. Décorées avec des éléments Swarovski, les chambres élégantes et de contrastes colorés sont dotées d'une salle de bain privative avec baignoire et garantissent un séjour tout confort.



Le restaurant de l'hôtel, le Next Door, est le tout nouveau restaurant d'une des stars de la scène gastronomique tchèque : Zdeněk Pohlreich, qui est notamment devenu célèbre grâce à ses émissions culinaires. Next Door présente un intérieur agréable conçu par le renommé architecte italien Luciano Belcapo. Il propose un tout nouveau concept gastronomique qui allie restaurant et bistro et sert une cuisine tchèque moderne.

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM **15** PARTICIPANTS.

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.595 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **595 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols directs Bruxelles-Prague à bord de la compagnie Brussels Airlines.
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification par la compagnie aérienne, à ce jour : ± 66 €)
- ✍ Les transferts et les transports en autocar.
- ✍ Le logement et petits déjeuners à l'hôtel 5* mentionné (ou similaire).
- ✍ Les repas tels que mentionnés au programme, y compris le repas de réveillon (boissons incluses).
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme
- ✍ Le concert de Nouvel An au Rudolfinum en 1^{ère} catégorie
- ✍ L'accompagnement d'un guide local parlant français pendant tout le circuit.
- ✍ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles.
- ✍ La TVA.
- ✍ La prime du Fonds de Garantie Voyages.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les boissons lors des repas (à l'exception du repas de réveillon)
- ✍ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✍ Les assurances

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 25/05/2023

REMARQUES IMPORTANTES :

LES PLACES POUR LE CONCERT DE NOUVEL AN AU RUDOLFINUM SONT TRES DEMANDEES – AFIN DE GARANTIR LA DISPONIBILITE, IL EST IMPORTANT DE VOUS INSCRIRE DES QUE POSSIBLE SI LE PROGRAMME VOUS INTERESSE.

POUR PROFITER AU MAXIMUM DE CETTE TRES BELLE VILLE, VEUILLEZ NOTER QUE BEAUCOUP DE VISITES SE FONT **A PIED** AU DEPART DE L'HOTEL QUI EST TRES BIEN SITUE.

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE.

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT :

PREFERENCE - NOUVEL AN À PRAGUE
DU 30 DÉCEMBRE 2023 AU 2 JANVIER 2024

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
LUNDI AU VENDREDI : 9H - 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE CARTE IDENTITÉ : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE CARTE D'IDENTITÉ : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

*AU VU DE LA SITUATION ACTUELLE, NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT UNE COUVERTURE COVID

INSCRIPTION (SUITE) :

PREFERENCE - NOUVEL AN À PRAGUE
DU 30 DÉCEMBRE 2023 AU 2 JANVIER 2024

PRIX : LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.595 €**
 LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **595 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 30 NOVEMBRE 2023.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : PRAGUE D.3724

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les déposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi. En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirmeront jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

